

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SCEA de MEUDRY à BOUZANCOURT

Conformément au code de l'environnement et à l'arrêté préfectoral n° 1513 du 07 juin 2018, il sera procédé, **du 03 juillet 2018 au 30 juillet 2018**, à une consultation du public portant sur la demande présentée par la SCEA de MEUDRY qui a déposé un dossier de demande d'enregistrement d'une activité de méthanisation agricole sur le territoire de la commune de **BOUZANCOURT**.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de **BOUZANCOURT** suivants les horaires d'ouverture au public :

les jeudi de 14 h 00 à 17h00

ainsi que les samedi 07 et 28 juillet 2018 de 10h00 à 12h00

Au cours de ces ouvertures au public, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou être annexées à ce dernier, si elles sont remises par écrit. Elles pourront également être adressées par courrier à la Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques – 89, rue Victoire de la Marne – 52011 CHAUMONT ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr.

Le dossier de demande d'enregistrement et l'avis de consultation au public sont consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisations-et-enregistrements/>

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet de la Haute-Marne et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ou un refus.